

Informations relatives au traitement des données par PAYONE GmbH pour les clients finaux (titulaires/utilisateurs de cartes) conformément à l'art. 14 du RGPD

Nous avons recours à la société PAYONE GmbH (appelée ci-après : PAYONE), en sa qualité de prestataire de services, pour le traitement des paiements à distance électroniques. Vous trouverez ci-dessous les informations prescrites par la loi, conformément à l'art. 14 RGPD concernant le traitement des données par PAYONE.

1. Nom et coordonnées du responsable du traitement des données et coordonnées du responsable de la protection des données de la société

PAYONE GmbH, Lyoner Straße 9, 60528 Frankfurt/Main, www.payone.com; gérants : Niklaus Santschi, Frank Hartmann, Björn Hoffmeyer, Roland Schaar, Carl Frederic Zitscher, Président du conseil de surveillance: Ottmar Bloching.

Le responsable de la protection des données de PAYONE est joignable à l'adresse susmentionnée, en ajoutant la mention « Datenschutzbeauftragter » (responsable de la protection des données) ou par mail : privacy@bspayone.com.

PAYONE est agréée et surveillée en tant qu'institut de paiement par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (l'Autorité fédérale allemande de surveillance financière), Graurheindorfer Straße 108, 53117 Bonn, Allemagne.

2. Fins du traitement des données par PAYONE

La finalité principale du traitement des données est le traitement des paiements à distance électroniques (traitement des transactions) effectués en commerce stationnaire comme dans le cadre du e-commerce.

Outre cette fin, le traitement informatique a d'autres finalités ou finalités annexes qui sont les suivantes :

- Prévention de la fraude, gestion des risques : ce point englobe différentes mesures de prévention et protection contre la fraude dans le but d'éviter les défauts de paiement (par ex. par l'identification/analyse, basée sur certaines règles, de modèles de fraude au moyen de certains paramètres liés à l'utilisation des cartes) ;
- Gestion des créances, recouvrement de créances : recouvrement des impayés par l'intermédiaire de prestataires en recouvrement de créances ;
- Analyse de solvabilité aux fins de gestion dynamique des modes de paiement : elle s'effectue notamment par le contrôle et la validation de la plausibilité des données de compte, carte et adresse ainsi que des adresses IP ;
- Facturation : génération et envoi de pièces comptables et bordereaux de versement ;
- Protection de notre propre infrastructure informatique ainsi qu'identification et poursuites de cyberattaques : ces mesures s'effectuent par ex. par l'enregistrement temporaire d'adresses IP aux fins d'identification et élimination d'incidents et pannes ;
- Traitement d'abonnement : traitement de paiements récurrents ;
- Microgestion agrégée : agrégation/concentration de créances sur certaines périodes comptables aux fins de simplification des processus de paiement et d'optimisation des frais.

3. Fondements juridiques du traitement des données par PAYONE

Le traitement des données aux fins de traitement de paiements est nécessaire pour l'exécution du contrat de vente ou d'un autre contrat principal (par ex. contrat de services, contrat d'entreprise) conclu entre le cocontractant/commerçant et le titulaire de la carte/l'utilisateur, ce qui justifie l'exécution du contrat en vertu de l'art. 6 al. 1 phrase 1 lit. b) du RGPD. Du reste, le traitement des données s'effectue sur la base des intérêts légitimes de PAYONE ou de ses cocontractants, art. 6 al. 1 phrase. 1 lit. f) du RGPD. Ces intérêts légitimes consistent en particulier à éviter les défauts de paiement (protection du risque économique), à simplifier les processus de paiement et optimiser les frais dans l'intérêt mutuel (du titulaire de carte/de l'utilisateur et du cocontractant/commerçant).

4. Catégories des données à caractère personnel traitées par PAYONE

PAYONE n'enregistre et ne traite systématiquement

que les données à caractère personnel qui sont nécessaires à l'exécution de la prestation respectivement concernée. Pour le traitement des paiements, il s'agit – suivant le mode de paiement – notamment de l'IBAN, du numéro de carte, du code de sécurité ainsi que des autres données de transaction (par ex. date et heure de la transaction, montant du paiement). La prévention de la fraude s'effectue aussi, prioritairement, sur la base des données de transaction traitées. Les données traitées pour la gestion de créances/le recouvrement sont par ex. les informations sur le montant de la facture ou du paiement, sur l'échéance et le destinataire de la facture. L'analyse de solvabilité s'effectue par ex. au moyen des données d'adresse, de compte et de carte qui sont transmises aux sociétés de renseignement commercial mandatées à cette fin. Pour la facturation, les données requises sont par ex. l'indication du destinataire de la facture, les coordonnées bancaires et le montant à payer. Pour le traitement d'abonnement, outre les informations relatives au destinataire de la facture et au montant à payer, sont aussi requises la durée du contrat et les périodes de paiement convenues. Quant à la microgestion agrégée, elle implique le traitement de données concernant par ex. la période entre deux règlements, le nombre de transactions, le destinataire de la facture et les coordonnées bancaires ou le numéro de carte.

5. Provenance des données à caractère personnel traitées par PAYONE

Le cocontractant/commerçant collecte les données à caractère personnel des titulaires de carte ou utilisateurs, suivant le cas de figure via le terminal de point de vente du commerce stationnaire ou via sa boutique en ligne ou son site web, puis les transmet à PAYONE aux fins de traitement des prestations indiquées.

6. Catégories de destinataires des données à caractère personnel

PAYONE transfère les données à caractère personnel aux fins d'exécution de ses obligations contractuelles et légales – en fonction de la prestation de service fournie – aux destinataires suivants :

- Les banques, réseaux de paiement (entre autres VISA, MasterCard et American Express) ;
- En ligne : prestataires de crawling du web, prestataires d'hébergement, exploitants de centre informatique, prestataires de tracking ;
- Les prestataires d'e-commerce (fournisseurs de solutions de paiement pour les boutiques en ligne) ;
- Les chambres de compensation, prestataires de services de compensation et de règlement ;
- Autres prestataires de services : entre autres des sociétés de renseignement commercial pour l'analyse de solvabilité, des fournisseurs de services pour garantir la procédure de prélèvement automatique et l'achat sur facture, des prestataires de recouvrement des créances et des prestataires d'édition pour la facturation ;
- Les autorités (en particulier les autorités investies du pouvoir d'instruction comme la police et le ministère public) en cas de demandes de renseignement légitimes.

7. Transmission de données à caractère personnel dans des pays tiers (hors de l'UE ou de l'Espace économique européen)

Certains destinataires des données se trouvent dans des pays dits tiers situés en dehors de l'Union européenne (UE) voire de l'Espace économique européen (EEE) où le niveau de protection des données peut être moindre qu'au sein de l'UE ou de l'EEE. PAYONE transmet des données à caractère personnel dans des pays tiers uniquement si cela est nécessaire pour l'exécution de ses obligations contractuelles ou pour la défense d'intérêts légitimes et si elle y est sinon obligée de par la loi.

Les données à caractère personnel sont transmises – en fonction de la prestation fournie – entre autres dans les pays tiers suivants :

- Chine, Japon (siège de certains réseaux de paiement)
- U.S.A. (siège de certains réseaux de paiement, prestataires de tracking, chambres de compensation, prestataires de services de compensation et de règlement)

Aux fins de garantie d'un niveau de protection des données approprié dans les pays tiers, il existe soit une décision d'adéquation de la Commission européenne soit des garanties appropriées et adaptées sous forme de clauses contractuelles standard de l'UE soit des certifications Contractuel de Protection des Données (Privacy Shield) soit, encore, il existe une dérogation légale (art. 49 du RGPD) qui justifie un transfert de données en l'absence de décision d'adéquation ou de garanties appropriées.

8. Durée de l'enregistrement des données

PAYONE enregistre et traite les données à caractère personnel aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution du contrat et l'acquiescement de ses obligations contractuelles et légales. À partir du moment où le stockage des données n'est plus nécessaire pour l'acquiescement des obligations contractuelles ou de certaines obligations légales et que la finalité de leur stockage n'a plus lieu d'être, elles sont effacées, à moins que leur traitement ultérieur soit requis aux fins suivantes :

- acquiescement d'obligations de conserver des documents comptables relevant du droit commercial et du droit fiscal et autres obligations de conservation (par ex. conservation de données importantes pour la comptabilité pour la période de dix ans) ;
- conservation des preuves dans le cadre des dispositions légales en matière de prescription.

9. Établissement de profils/profilage/scoring

PAYONE ne procède pas elle-même à l'établissement de profils/profilage/scoring aux fins d'analyse de la solvabilité et gestion des modes de paiement, mais fait appel, à cette fin, aux prestataires de services (sociétés de renseignement commercial) suivants :

- infoscore Consumer Data GmbH, Rheinstraße 99, 76532 Baden-Baden, Allemagne,
- Creditreform Boniversum GmbH, Hellersbergstraße 11, 41460 Neuss, Allemagne et
- SCHUFA Holding AG, Kormoranweg 5, 65201 Wiesbaden.

Les sociétés de renseignement commercial transmettent à PAYONE des données de probabilité et valeurs de scoring dans les cas pertinents et PAYONE prononce une recommandation en matière de modes de paiement proposés sur la base de ces données.

Vous obtiendrez les informations requises en vertu de l'art. 14 du RGPD relatives à l'activité de la société infoscore Consumer Data GmbH sur : <https://finance.arvato.com/icdinfolblatt>. Quant aux informations en vertu de l'art. 14 du RGPD relatives à Creditreform Boniversum GmbH, vous les trouverez sur : https://www.boniversum.de/wp-content/uploads/2018/04/Boniversum_Informationsblatt-zur-Herausgabe_an-Kunden_BankenKreditinstitute.pdf. Les informations nécessaires sur SCHUFA Holding AG sont disponibles sur le site Internet : <https://www.schufa.de/de/datenschutz-dsgvol>.

10. Droits des personnes concernées par le traitement des données

Toute personne concernée bénéficie du droit d'accès selon l'art. 15 du RGPD, du droit de rectification selon l'art. 16 du RGPD, du droit à l'effacement selon l'art. 17 du RGPD, du droit à la limitation du traitement selon l'art. 18 du RGPD, du droit d'opposition découlant de l'art. 21 du RGPD ainsi que du droit à la portabilité des données découlant de l'art. 20 du RGPD, dans les conditions respectivement prévues par la loi. Pour les droits d'accès et à l'effacement, les réserves prévues aux § 34 et 35 de la nouvelle loi allemande sur la protection des données (BDSG) s'appliquent en sus.

En outre, il existe le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle compétente en matière de protection des données (art. 77 du RGPD en liaison avec le § 19 de la loi allemande sur la protection des données (BDSG)). Il est par ex. possible d'exercer ce droit auprès de l'autorité de contrôle compétente pour PAYONE : Der Hessische Datenschutzbeauftragte, Gustav-Stresemann-Ring 1, 65189 Wiesbaden, Allemagne, <https://datenschutz.hessen.de/>.